

## BOIS DE PONTHUAL : un premier pas

Dans un **article récent**, l'association attirait l'attention du public sur les menaces pesant sur la Bois Ponthual, menaces liées à un projet de route parallèle pour desservir la déchetterie et surtout l'aire d'accueil des gens du voyage.

L'ADICEE a déposé à l'enquête publique et rencontré le commissaire enquêteur monsieur Jean-Pierre JUGAND qui a dirigé pendant de nombreuses années le service urbanisme et architecture de la ville de Saint-Malo.

Nous avons donc en face de nous un interlocuteur particulièrement avisé, très au fait des procédures et de la réglementation en vigueur, disposant d'une grande connaissance des lieux, de l'environnement et rompu au dialogue avec les autorités administratives.

S'agissant d'une enquête d'expropriation, les résultats en sont réservés aux seules personnes concernées, en l'occurrence, les communes de Saint-Lunaire et de Dinard, ainsi que deux de nos adhérents.

S'agissant d'une enquête d'expropriation, le commissaire enquêteur a écarté tous les arguments avancés par l'association sur les irrégularités constatées lors de la précédente enquête publique sur l'aménagement de la D603.

Il a toutefois retenu l'erreur sur les plans du projet d'expropriation et rappelé qu'il fallait pour aboutir refaire une modification du PLU de Saint-Lunaire.

Mais l'argument essentiel est venu du maire de Dinard, fraîchement élu, qui a émis un avis défavorable motivé. L'expropriation d'un bien d'une collectivité territoriale est interdite si le bien est à usage public, ce qui est le cas de l'aire d'accueil des gens du voyage.

### **Le commissaire enquêteur a donc conclu à :**

*« - L'abandon de la voie de liaison afin de répondre aux fortes préoccupations environnementales largement exprimées au cours de l'enquête parcellaire et de protéger l'habitat existant sur la parcelle AN 245*

*- La création d'une voie de desserte spécifique pour desservir l'aire d'accueil des gens du voyage, après modification du POS de Dinard*

*- L'étude d'un giratoire à l'intersection de la RD64 et de la RD 603 pour assurer la desserte de la déchetterie intercommunale, après une large concertation entre les différentes collectivités concernées et la population.*

...

*En conclusion,*

*En qualité de commissaire enquêteur, désigné pour conduire l'enquête publique parcellaire portant sur l'aménagement de la RD 603 en réalisant une voie de liaison parallèle qui relie le giratoire du boulevard Jules Verger à la RD 64, qui s'est déroulée du mercredi 02 avril 2014 au jeudi 17 avril 2014, Compte tenu des motivations exposées au paragraphe 2- 1- ci-dessus*

**J'émet,**

**Un AVIS DEFAVORABLE**

***A la détermination des emprises, telle que définie dans la présente enquête parcellaire pour la réalisation d'une voie de liaison parallèle à la RD603 entre la rue de la Lande Bazin et la RD 64.***

Il convient de noter que le commissaire enquêteur a repris les propositions alternatives émises par l'ADICEE en 2012 et en 2014.

Suite à ce dossier, l'ADICEE va étudier les possibilités de remettre en état le Bois de Ponthual, ou le gibier a été massacré et qui sert de déchetterie à des personnes peu scrupuleuses.